

Conseil communal du 6 novembre 2023

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé:

APPROUVÉ

Contre:

REFUSÉ

Abstention:

ABSTENTION

Point 1. Informations

Remarque : à nouveau, de nombreux achats réalisés sans respecter la loi sur les marchés publics.

Nous apprenons que le collège a passé outre au refus de paiement de nombreuses dépenses de la Directrice financière ff (faisant fonction) pour non mise en œuvre de la loi sur les marchés publics. Il est temps que ces mauvaises habitudes cessent, car elles donnent une mauvaise image de l'utilisation des deniers publics. A noter que les associations recevant des subventions sont, elles, soumises à la loi sur les marchés publics, pour de petites ou grandes dépenses.

Question : vous engagez-vous, contrairement à ce que vous avez affirmé lors du précédent Conseil, à renoncer à ce type d'achats illégaux ? Faut-il que j'interpelle la tutelle ?

Réaction du Collège : effectivement. Tout va être mis en œuvre pour respecter la loi sur les Marchés publics.



Point 11. Tutelle communale - CPAS - Budget 2024

APPROUVÉ

- Remerciements

Merci pour le travail réalisé.

Merci aux assistant.e.s sociaux/socials pour leur investissement en faveur des plus défavorisés de notre commune.

Merci aux « acteurs » du budget.

- Budget enfin préparé à 12/12^e !.

Je constate, qu'enfin, tout a été mis en œuvre pour réaliser un Budget à 12/12 e, comme le veut la loi.

Remarque : depuis le début de la législature, le Budget du CPAS a été présenté à 9/12e, c'est-à-dire pour 9 mois, pour les principaux articles budgétaires. C'était illégal et je l'ai chaque fois dénoncé.

- Le budget CPAS 2024, dans leurs deux versions (numérique et papier) nous sont parvenus avec retard.

- La dotation communale : 2,2 millions.

- Diminution des crédits en matière de lutte contre la pauvreté infantile.

- Merci aussi pour l'organigramme du personnel, dont il manque les noms.

- Budget en équilibre à l'ordinaire, avec la provision épuisée pour l'avenir.

- Budget à l'équilibre à l'extraordinaire, mais avec un projet d'investissement à l'ancien couvent des pères Oblats qui stagne et qui devient coûteux. Un projet neuf n'aurait-il pas été moins coûteux ?

- Quelques demandes d'éclaircissement ponctuel ont été demandées et fournies en séance.

Réaction du Collège/CPAS :

- Budget 12/12^e : un important travail a été nécessaire pour y aboutir. Ce qui n'empêchera pas une adaptation budgétaire supplémentaire en cours d'année si nécessaire.

- Bâtiments des Pères Oblats : lancement de l'appel d'offres dans quelques mois - attribution du marché en 09/2024 - travaux prévus jusqu'en juin 2026.

- Estimation totale : 2ème étage 2,8 m TVAC

17. Règlement - taxe sur les commerces de frites, hot-dogs, beignets, etc. à emporter.

APPROUVÉ

Question : machines de distribution de repas concernés ? (voir Malmedy qui les considère comme concurrence aux restaurants)

Réaction du Collège : oui, à inclure.

19. Règlement - taxe de séjour.

APPROUVÉ

Question : le CRH (Centre de Rencontre et d'Hébergement) de Villers-Sainte-Gertrude est-il exonéré ?

> tenant compte des buts philanthropique et d'intérêt social poursuivis, le règlement exonère de la taxe le séjour les auberges de jeunesse agréées (par un organisme privé). Je propose d'assimiler le CRH de Villers-Ste-Gertrude à une auberge jeunesse.

Réaction du Collège : refus.

O - 24. Règlement - taxe sur les embarcations de descente de l'Ourthe.

APPROUVÉ

Question : « La taxe est fixée forfaitairement à cinquante-cinq euros (55 €) par an et par embarcation. Pour les loueurs occasionnels, belges ou étrangers, la taxe est fixée à trois euros (3€) par embarcation »

> Comment percevoir (code QR, numéro de compte en ligne repris à l'endroit ? Machine type horodateur ?

Réaction du Collège : il y a très peu de loueurs occasionnels (sous-entendu : gratuit pour eux).

27. Règlement - taxe sur les spectacles et divertissements.

ABSTENTION

Question : par cohérence, prévoir une exonération également pour les spectacles organisés par le CCD (Centre Culturel de Durbuy), qui fonctionne majoritairement avec des subventions, dans une démarche d'accès du plus grand nombre à la culture.

Réaction du Collège : refus.

29. Subsidés de solidarité 2023.

APPROUVÉ

Pour information :

- La Maison Source: 1.500,00 €
- A.T.M. (Aide au Tiers Monde) : 500,00 €
- CAP 48 : 250,00 €
- Resto Solidaire : 250 €

O - 38. Cession réciproque actions SC Idelux Environnement et Projets publics

APPROUVÉ

-Remarque : ce point est passé rapidement sans aucune explication. Il est nébuleux, pas clair du tout. Cet échange de parts devrait « donner plus de poids aux communes ». Il n'en est rien : le poids des communes sera peu augmenté. Pourquoi cet échange qui « change » peu les choses ?
Je vais approfondir.

42. Régie foncière. Vente du terrain derrière le garage Noirhomme à Promo Calypso. Approbation du projet d'acte

APPROUVÉ

Information :

La commune n'a pas informé le Conseil d'une analyse, d'une réflexion sur l'avenir de ce lieu communal stratégique. La CCATM, n'a pas été sollicitée.

Seules informations : « Le lot 5A sera vendu à la SA PROMO CALYPSO, propriétaire des numéros joignant 1738R6, 1738X6 et 1738W6, qui souhaite réaliser un vaste projet immobilier mixte (commerces et habitations) de l'ensemble ainsi formé, après obtention des permis nécessaires. »

Eric Jurdant
Conseiller communal